



### Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) aux conditions d'approbation

## Plan des modifications

### Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

1 mars 2023

### Légende

#### Zone à bâtir

- Zone centre (ZC)
- Zone résidentielle moyenne densité (RFD)
- Zone résidentielle faible densité (RMD)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone libre (L)
- Zone spéciale "Electricité" (ELEC)
- Zone de gravière (GRAV)
- Zone agricole (AGR)

#### Eléments modifiés

- Eléments modifiés mis en évidence

#### Autres éléments

- Immeuble protégé; catégorie 1
- Immeuble protégé; catégorie 2
- Immeuble protégé; catégorie 3
- Chemin IVS protégé; catégorie 1
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau
- Espace réservé aux eaux
- Site pollué : site de stockage
- Périmètre de protection de la nature
- Aire d'implantation
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre de protection archéologique
- Périmètre archéologique

**Réseau hydrographique :**  
Le réseau hydrographique a été mis à jour.

**Espace réservé aux eaux :**  
L'espace réservé aux eaux a été ajouté au PAZ.

**Aire d'implantation :**  
Des aires d'implantation ont été ajoutées, dans le périmètre de protection de site construit du village de Villarepos.

**Périmètre archéologique :**  
Le périmètre archéologique a été mis à jour.

**Mise en zone :**  
L'art. 2026 RF est affecté entièrement en zone d'intérêt général.

**Périmètre de protection du site construit :**  
Les art. 2091, 2092 et 2629 RF ont été ajoutés au périmètre de site construit.

**Changement d'affectation :**  
Les art. 2003, 2004, 2005 et 2060 RF passent de zone centre à zone résidentielle faible densité.

**Dézonage :**  
Les art. 2065, 2066 et 2067 (partiel) RF sont dézonés. Par conséquent, le programme d'équipement est supprimé du dossier et le périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire a été supprimé.

**Immeuble protégé :**  
La protection du poids public Vers l'Eglise 1a a été supprimée.

**Changement d'affectation :**  
Les art. 2146, 2147 et 2158 (partiels) RF passent de zone centre à zone résidentielle faible densité.

**Chemin IVS, protégé :**  
La voie de communication historique RF 1406 a été mise sous protection.

**Périmètre de protection de la nature :**  
Le périmètre de protection de la nature PN2 a été agrandi afin d'inclure la zone B du site de reproduction des batraciens d'importance nationale.

**Sites pollués :**  
Les sites pollués (sites de stockage) ont été ajoutés.

